MINISTÈRE
DE LA MER
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée de la Mer Paul Bousquet

Le Directeur

Programme de la formation
« Recyclage Enseignement Médical I »

(Durée : 10 h)

Conforme à l'annexe I de l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage

Elle comporte deux unités de valeur (UV) :

1. L'UV-PSC 1, d'une durée minimale de sept heures, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau I telle que définie dans l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé. La détention de l'UV-PSE 1 valide aussi ce niveau de formation.

2. L'UV-HPR, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures, comprenant trois parties :
HPR 1 : Prévention des risques professionnels maritimes ;
HPR 2 : Hygiène
- Hygiène individuelle et collective ;
- Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.
HPR 3 : Prévention de risques spécifiques (notamment noyade, coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques).

112, Rue des Cormorans – Le Barrou – B.P. 476 - 34207 SETE CEDEX
☏ 04.67.51.63.63 🖷 04.67.51.63.64
lyceemer-lr@developpement-durable.gouv.fr
N° Siret : 193 415 999 00013
N° Déclaration d'activité : 91 34 P0 886 34

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ISO 9001:2015
BUREAU VERITAS Certification